

MAIRIE DE LE BIOT

18 Route de l'Eglise

74430 LE BIOT

04.50.72.12.06

accueil@lebiot.fr

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux sont convoqués
à la réunion du Conseil Municipal :

VENDREDI 16 OCTOBRE 2026

A 19h00

Salle du conseil municipal

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 31 août 2026

2. ADMINISTRATION GENERALE

- 2.1 Modification de la commission « Ecole / Enfance / Solidarité / Vie sociale »
- 2.2 Mise à jour des tarifs de location des salles communales
- 2.3 Modalités de remboursement des frais des élus municipaux dans l'exercice de leurs fonctions
- 2.4 Protocole d'accord transactionnel avec la Société de Montagne d'Ouzon

3. FINANCES

- 3.1 Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'AFP d'Ouzon
- 3.2 Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'AFR de la Vallée d'Aulps

4. TRAVAUX

- 4.1 Etude de la convention d'accompagnement du CAUE pour le projet d'aménagement et de requalification du centre-bourg du Chef-Lieu

5. FONCIER

- 5.1 Déclassement d'une partie du domaine public communal sur le secteur du Chef-Lieu
- 5.2 Vente des parcelles communales C 3014 et C 3015 située sur le secteur du Chef-Lieu

6. RESSOURCES HUMAINES

- 6.1 Mise en place d'un règlement intérieur
- 6.2 Tableau des effectifs de la Commune

7. FORET

- 7.1 Règlement et conditions de vente des affouages 2026-2027
- 7.2 Mise à jour de l'Etat d'Assiette 2026
- 7.3 Vente et délivrance de bois communaux scolytés des parcelles P17, P34, P38, P33, P5, P6, P7, P13

8. Décisions prises par le Maire en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal
(article L2122-22 du CGCT)

9. QUESTIONS DIVERSES

Le Biot le 09 octobre 2026

Le Maire

Yann MORAND

